saignées qui tiennent égouttées toutes les terre arables. 4° Un *berger* et son aide. 5° Un *marcaire* chargé du soin des bœufs à l'engrais, des vaches et des porcs, et qui a 2 ou 3 aides suivant le besoin. 6° Un *commis* pour la comptabilité et son aide, qui mettent la main à l'œuvre pour tous les travaux qu'exige le soin des greniers et des magasins de bois et de matériaux qui leur sont confiés.

Dans quelques pays étrangers, et notamment dans plusieurs parties de l'Allemagne où l'on rencontre des domaine fort étendus, chacune des branches de l'économie agricole est confiée souvent à un agent supérieur qui a sous lui des premiers employés ou garçons qui commandent encore aux simples serviteurs ou journaliers; ainsi l'économie des bêtes à laine est entièrement dirigée par un *berger chef* qui a sous ses ordres des *maîtres-bergers;* ceux-ci dirigent à leur tour des *garçons* ou *bergers* chargés de conduire et de soigner les uns les béliers, les autres les brebis portières, les antenois, les agneaux ou les moutons. Tous ces chefs sont sous la direction d'un ou plusieurs *économes* qui, à leur tour, reçoivent les ordres d'un administrateur ou *régisseur*, etc.

Quel que soit au reste le mode d'organisation du personnel, le *but qu'il s'agit d'atteindre dans ce service* c'est que les travaux soient faits en temps opportun, avec le soin et la perfection qu'ils réclament, avec toute l'économie que permettent les circonstances dans lesquelles on se trouve placé; c'est de tirer le plus grand effet utile possible des travailleurs, et enfin de prévenir les pertes, les gaspillages, la rivalité entre les employés qui porte le trouble dans l'établissement, la connivence des valets contre les intérêts du maître et les vols domestiques qui le ruinent.

2° *De l'engagement des serviteurs.*

La plupart du temps les *engagemens* des serviteurs ruraux n'ont lieu que pour un an; mais il serait bien préférable qu'ils fussent pris pour plusieurs années consécutives quand on est certain de l'habileté et des qualités morales des sujets. Les *conditions* de cet engagement, variables suivant les pays, portent généralement sur la quotité des gages et leur mode de paiement et sur la nourriture et le nombre des jours et des heures de travail; souvent aussi on stipule quelques conditions relatives à des *obligations spéciales* que doivent remplir les aides.

Toutes ces conditions sont la plupart du temps arrêtées *verbalement*, ce qui donne souvent lieu à de fâcheuses contestations entre les maîtres et leurs employés; il serait bien à désirer que l'enseignement primaire fût assez répandu pour que les conventions réciproques, stipulées au moment de l'engagement, pussent être *rédigées par écrit en double expédition*, et que ce petit acte, pour louage de service, pût prévenir ces contestations ou faire foi devant un juge en cas où elles viendraient à s'élever. L'expérience ferait bien vite connaître les clauses principales de ce contrat et les formes simples qu'on peut lui donner.

Dans beaucoup de localités on est dans l'habitude d'engager les serviteurs à une *époque fixe de l'année*; cette méthode a été regardée avec raison comme très préjudiciable aux intérêts des cultivateurs. D'abord elle tend à élever généralement le prix des services par suite de la concurrence et de la coalition des travailleurs; ensuite elle place souvent le cultivateur dans un grand embarras lorsque, au moment du renouvellement, tous ses valets réclament une augmentation de salaire ou menacent de le quitter tous en même temps. La meilleure précaution pour déjouer toutes ces coalitions c'est de n'engager les serviteurs qu'à des époques diverses de l'année, quand cela est possible, ou de se procurer, dans la commune qu'on habite, quelques journaliers qu'on met au courant des travaux de l'exploitation et qui peuvent momentanément remplacer les aides quand ceux-ci deviennent trop exigeans ou indociles.

3° *Des conditions de l'engagement.*

Les aides employés à l'année sur un établissement rural reçoivent ordinairement en échange de leurs services, des *gages* dont la quotité varie suivant les localités et d'après certaines lois économiques; en outre ils sont entretenus suivant un mode qui dépend des conventions stipulées entre eux et le fermier.

Les gages doivent être proportionnés à l'habileté, à l'activité, à l'intelligence ou à la probité du travailleur, et sous ce rapport il y a toujours avantage et économie pour l'établissement à payer à un prix plus élevé les services de ceux qui possèdent une ou plusieurs de ces qualités.

Quant aux *conditions d'entretien*, elles se réduisent généralement aux suivantes. Tantôt les aides sont logés, couchés, éclairés, chauffés aux frais du fermier et admis à sa table avec sa famille pour y prendre leur repas. Tantôt, au lieu d'être admis à la table du maître, ils dînent à la cuisine et sous l'inspection de la ménagère, ou bien ils sont nourris par un contre-maître qui se charge moyennant un prix déterminé avec le fermier du soin de leur nourriture, comme on le voit dans quelques grandes exploitations. Tantôt enfin ils reçoivent une certaine quantité de denrées en nature ou l'équivalent en argent et pourvoient eux mêmes à leur nourriture et à leur entretien.

Le 1er *mode* est très commun sur les petits établissemens où il est très avantageux. Là le fermier a sans cesse ses serviteurs sous les yeux et surveille plus aisément leur conduite ; ceux-ci, nourris comme leur maître, n'élèvent aucune plainte et sont en général plus forts et mieux portans. La nourriture plus abondante dont ils jouissent les empêche de fréquenter les cabarets qui nuisent à leur moral et à leur santé. Ainsi traités, la décence et les bonnes mœurs règnent toujours dans les repas et dans les rapports des domestiques entre eux. Habitués à vivre dans l'intimité de leur maître, ceux-ci finissent par se regarder comme des membres de la famille, et par prendre avec zèle les intérêts d'une espèce de communauté où ils trouvent leur bien-être. Enfin, n'éprouvant aucun besoin urgent et n'étant jamais affectés par le renchérissement des denrées, ils ne sont jamais placés dans la situation parfois pénible de ceux qui doivent pourvoir à leurs besoins et à ceux d'une famille.

Le 2me *mode* offre en partie les avantages du précédent. On le rencontre plus fréquemment sur les gran-